

Les faux épigraphiques et diplomatiques relatifs à l'ancienne église de Six-Fours (Var)

Sur la presqu'île du cap Sicié, au sud-ouest de Toulon, se dresse une éminence de 210 m. d'altitude dont le sommet (1) était occupé par l'ancien village de Six-Fours (2), village fortifié (3) appelé *castrum* et *villa de Sex Furnis* dans les chartes médiévales (4).

Il existe encore sur cette hauteur une église du XII^e siècle orientée ouest-est ; c'était l'église paroissiale (5). L'abbaye de St Victor de Marseille possédait sur le territoire de Six-Fours divers biens et un prieuré connu au moins au début du XII^e siècle (6).

Vers le commencement du XVII^e siècle, l'accroissement de la population du village nécessita la construction d'une église plus vaste (7). Celle-ci, orientée sud-nord, fut établie perpendiculairement à l'ancienne dont on détruisit une partie du mur nord ; les deux édifices possédaient ainsi une entrée commune au sud. La nouvelle église fut érigée en collégiale en 1650 (8).

L'église médiévale de Six-Fours, d'architecture romane, est construite en petit appareil régulier, en calcaire des carrières d'Ollioules. Rien n'y révèle l'existence d'un édifice antérieur au Moyen-âge.

(1) Actuellement occupé en partie par l'un des forts qui défendaient la rade de Toulon.

(2) L'agglomération actuelle, Six-Fours-la-Plage (arr. de Toulon, cant. de La Seyne), se situe dans la plaine, à peu de distance au sud de l'ancien village.

(3) Le tracé de l'enceinte est figuré sur un plan de 1870 conservé dans les archives de la Société des amis du vieux Toulon, et reproduit par L. Henseling, dans *Zigzags dans le Var*, 9e série, 1939, p. 6. — On trouvera diverses photographies dans M. Chaillan, *Doc. arch. et hist. sur quelques prieurés ruraux dépendant de l'abbaye de St Victor de Marseille*, Marseille, 1935, p. 51-67.

(4) *Cart. de St Victor*, t. II, n° 447, p. 452 (1038) ; t. I, n° 32, p. 48-49 (1044).

(5) Cf. par ex. *Gall. christ. noviss.*, t. V, n° 77, col. 58 (1143) et *Cart. de St Victor*, t. II, n° 971, p. 415.

(6) *Cart. de St Victor*, t. II, n° 848, p. 235 (1113).

(7) *Histoire ancienne de Six-Fours et de La Seyne, par feu Jean Denans* (Arch. comm. de Six-Fours, ms., n° 165), p. 250-252. — Arch. comm. de Six-Fours, BB 10, fol. 441 (1610) ; BB 11, fol. 85 (1610).

(8) *Hist. anc. de Six-Fours...*, p. 264-266.

Cependant, il a été admis par divers historiens locaux qu'une église se dressait là sous le Bas-Empire, comme l'attesteraient trois inscriptions datées de la seconde moitié du IV^e siècle et comptées sans discussion parmi les documents paléochrétiens de la Provence (9).

En outre, deux chartes permettraient de suivre l'existence de cette église dans le haut Moyen-âge.

Un tel ensemble de témoignages épigraphiques et diplomatiques appelle un nouvel examen.

* * *

Les fausses inscriptions paléochrétiennes

La présence d'une église à Six-Fours au IV^e siècle serait prouvée par trois inscriptions. L'une, la plus importante, a disparu et n'est connue que par une copie ; l'autre est encore visible dans l'église romane ; la troisième se lit sur une pierre encastrée dans le mur est de l'église du XVII^e siècle, à l'extérieur.

Il est utile de décrire d'abord brièvement le contexte ecclésiastique auquel nos inscriptions se rattacheraient.

Notons de suite qu'au IV^e siècle, il n'existe pas encore d'évêché à Toulon. Un siège épiscopal n'y sera créé que vers le début du V^e siècle, sous le règne d'Honorius où apparaissent plusieurs évêchés d'Italie du nord (10). D'ailleurs, Toulon n'a jamais été une cité (11) mais seulement un *vicus* dépendant probablement d'Arles (12).

Ensuite, dans la région qui nous intéresse (presqu'île du cap Sicié et zone voisine), les découvertes archéologiques effectuées jusqu'ici révèlent un habitat dispersé, en l'espèce plusieurs *villae* gallo-romaines (13).

Sans doute, la fondation de paroisses rurales a pu commencer, dans le sud de la Gaule, quelque temps après la paix constantinienne (14), et l'on connaît ainsi deux paroisses très anciennes, *Citharista* (Ceyreste) (15) et le *locus Gargarius* (St Jean-de-Garguier) (16) déjà

(9) On en a tiré des interprétations fantaisistes qu'il n'est même pas la peine de réfuter.

(10) Cf. L. Duchesne, *Fastes épisc. de l'anc. Gaule*, t. I, Paris, 1907, p. 277. — J. - R. Palanque, *Les évêchés provençaux à l'époque romaine*, dans *Provence Historique*, fasc. 3 (1951), p. 114 et 141.

(11) La *Notitia Galliarum* mentionne, dans la province de Viennoise, le *locus Telonensis*.

(12) C. Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. VI, p. 309.

(13) *Forma Orbis Romani*, Var, n° 67-72 et 74-105. — L. Bonnaud et C. Bottin, *Les villages gallo-rom. aux environs de Toulon*, dans *Bull. acad. du Var*, 1909, p. 149-178.

(14) Cf. E. Griffe, *Les paroisses rurales de la Gaule*, dans *La Maison-Dieu*, n° 36 (1953), p. 38.

(15) *Forma Orbis Romani*, B. d. R., n° 10.

(16) *Ibid.*, n° 20.

constituées en 417 (17) au voisinage de Marseille, ville épiscopale. On pourrait supposer qu'il en fut de même dans la région toulonnaise, avant que Toulon fût érigé en évêché.

De toute manière, nos trois inscriptions se rattachent au site de l'ancien Six-Fours, site typiquement médiéval qui n'a donné jusqu'ici aucun important vestige gallo-romain.

1.— L'építaphe d'Audoflidus.

La plus longue des inscriptions de Six-Fours est l'építaphe d'un prêtre nommé Audoflidus. L'original a disparu, mais le texte nous est parvenu dans les circonstances suivantes. Un curé de Six-Fours, l'abbé Garrel, déclarait en 1861 avoir découvert dans une bastide aux environs du village un document en date du 15 janvier 1651, rédigé par Guillaume Colomb - ou Colombi - alors chanoine de la collégiale de Six-Fours (18). Ce chanoine relatait qu'un de ses aïeux, notaire à Six-Fours, avait vu et retranscrit une építaphe gravée sur une pierre tombale, dans l'église médiévale, à l'entrée du transept nord (19). A son tour, Guillaume Colomb reproduisait l'építaphe que l'abbé Garrel put ainsi publier ; ce dernier a même décalqué le texte de l'építaphe sur le document de 1651 (20) (fig. 1). On y remarquera immédiatement que certaines formes de lettres, *B*, *P*, *R*, appartiennent aux XV^e et XVI^e siècles, d'autres, notamment l'*I* allongé, se trouvent dans les chartes mérovingiennes ou carolingiennes, d'autres enfin sont d'allure assez fantaisiste. Ces quelques traits éveillent déjà la méfiance et appellent une critique interne de cette építaphe.

Voici donc le texte transmis par le manuscrit de 1651.

In Domno confido.

Hic i (ace) t

Audoflidus

vicanus

presbiter

Divi Petri

Apost (oli)

baptismalis

basilicae

An (no) X (ris) t (i) CCCLXXV.

(17) Lettre du pape Zosime, du 22 mars 417, dans Migne, *Patr. lat.*, t. XX, col. 642.

(18) L'appartenance de Guillaume Colomb à la collégiale de Six-Fours est certaine. Cf. *Hist. anc. de Six-Fours...* p. 266.

(19) Le transept du côté nord a disparu lors de la construction de l'église du XVII^e siècle.

(20) Lettre de l'abbé Garrel à M. Arnaud, 4 mars 1861, publ. par M. Arnaud, *Église Saint-Pierre-ès-liens à Six-Fours*, Toulon, 1861, p. 16.

In Domno confido. Ce sont les premiers mots du psaume X, 1, selon les versions latines pré-hiéronymiennes qui seules comptent ici, car en 375 — date de l'épithaphe — St Jérôme n'avait pas encore entrepris la révision du psautier. Mais on trouve aussi le même texte de ce verset dans la Vulgate. La présence d'un verset biblique initial n'est pas invraisemblable, bien qu'elle se constate surtout dans les inscriptions de Syrie et d'Orient.

Hic i(ace)t. Cette formule est l'une des plus anciennes relevées en Gaule sur les inscriptions chrétiennes datées (21). Comme on le sait, elle est fréquente au IV^e siècle (22). Ici, elle se présente sous la forme abrégée de type « byzantin » : *i(ace)t*, dont on ne possède aucun témoin dans l'antiquité. On s'attendrait plutôt à l'abréviation normale *iac.*, ou bien à la forme *ia.* attestée dans une inscription tardive de Florence (23), à la rigueur à la « contraction » *i(a) c(et)* dont il existe un exemple unique (24).

Audoflidus. Ce nom est incontestablement germanique. Mais il soulève deux difficultés, l'une d'ordre anthroponymique, l'autre d'ordre historique.

1. — Ce nom n'est attesté qu'au féminin. On connaît ainsi une *Audofleda* (25), sœur de Clovis, une *Audefleda* citée dans la chronique d'Ekkehard, une *Aldoflidis*, dans le polyptique de l'abbé Irminon. Il ne saurait être question de voir dans *Audoflidus* une variante de *Aldifrid*, dont l'étymologie est différente (26). Ce nom masculin semble donc être une reconstitution arbitraire.

2. — Un nom germanique ne se comprendrait en Provence qu'à partir du VI^e siècle. C'est seulement à cette époque que les Barbares y sont certainement installés (27).

La forme *Audoflidus*, déjà suspecte en elle-même, est donc inadmissible en Provence au IV^e siècle.

Vicanus presbiter. On ne saurait mettre en avant la formule *epichôrioi presbuteroi* qui se rencontre dans le 13^e canon du concile de Néocésarée en 314 (28), pour en admettre l'équivalent latin, en Occident, environ un demi-siècle plus tard. En Gaule, il faut attendre le

(21) Cf. E. Le Blant, *L'épigr. chrét. en Gaule*, Paris, 1890, p. 18.

(22) E. Diehl, *Inscr. lat.*, n° 3057-3078.

(23) Diehl, n° 562.

(24) Diehl, n° 1455.

(25) De *aud-*, possession, ou *ald-*, vieux, et *flad*, pureté.

(26) De *ald-*, vieux, et *frid*, paix.

VI^e siècle, où le nombre des églises paroissiales augmente considérablement (29), pour voir apparaître la distinction entre les *civitatenses presbyteri*, clergé de la cité épiscopale, et les *parochiani clerici* ou *presbyteri vicani*, c'est-à-dire les prêtres des paroisses ou des *vici* (30).

Le titre de *vicanus presbyter* constitue donc un hapax, dans le cas présent.

Divi Petri... basilicae. Cette construction, où le génitif précède le nom qu'il détermine, n'est nullement en faveur de l'authenticité de l'építaphe. Pareille inversion, connue dans le latin classique, n'existe dans aucune inscription en latin chrétien. Cette particularité trahit le faussaire qui connaît les règles de la syntaxe classique mais les applique à tort au latin d'époque tardive.

Divi Petri Apost (oli). Notons d'abord que la mention du patronage d'un saint est rare dans l'antiquité (31). Or, à Six-Fours, nous trouvons deux mentions de St Pierre : dans cette inscription et dans une autre plus brève (voir plus loin, p. 245), ce qui ajoute une nouvelle suspicion. D'autre part, dans l'antiquité, un saint chrétien porte le titre de *beatus* et jamais de *divus*. Cette formule est donc inauthentique (32).

Baptismalis basilicae. Il est vrai qu'à l'époque romaine, les églises paroissiales, véritables « succursales » de l'église épiscopale, portaient comme celle-ci le nom d'*ecclesia* ou de *basilica* (33). Mais l'expression *baptismalis basilica* constitue une anomalie. On rencontre, sans doute, une *sacri baptismatis aula*, au IV^e siècle ; cependant, c'est dans une inscription en distiques élégiaques composée peut-être par St Ambroise de Milan (34). D'autre part, c'est seulement à partir du VI^e siècle que l'on constate l'administration du baptême solennel dans les églises paroissiales (35). Auparavant, ce sacrement n'était, semble-t-il, confé-

(27) Cf. E. Duprat, dans *Encycl. B. d. R.*, t. II, p. 112.

(28) Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. I, Ire part., p. 333.

(29) Cf. par ex. le 2e canon du concile d'Arles de 524 : Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. II, 2e part., p. 1062, et la lettre du pape Pélage II, dans *Mon. Germ. bist., Epist.*, t. 3, p. 450. Etc.

(30) Cf. H. G. J. Beck, *The pastoral care of souls in South-East France*, dans *Analecta Gregoriana*, 1950, p. 43 et suiv. — Imbart de la Tour, *Les paroisses rurales du IV^e au XI^e siècle* Paris, 1900, p. 50, signale des *archipresbyteri vicani* au concile de Tours de 567 ; cf. aussi p. 36.

(31) Dom H. Leclercq, dans *Dict. arch. chrét. et lit.*, t. VII, Ire part. col. 805.

(32) Le qualificatif de *deus*, appliqué aux saints, est une réminiscence classique qui ne date que de la Renaissance. Cf. H. Delchaye, *Sanctus. Essai sur le culte des saints dans l'antiquité*, Bruxelles, 1927, *Subsidia hagiographica* 17, p. 73.

(33) Cf. E. Griffe, *op. cit.*, p. 46.

(34) Diehl, n° 1841, v. 3.

(35) E. Griffe, *op. cit.*, p. 48. — Sur les *ecclesias baptismales*, cf. Imbart de la Tour, *op. cit.*, p. 46.

17 Dn-γu coryfju
 hyc jT
 ALDOFLIDVS
 ycahvS
 RRESIBJERZ
 DJV RERIJ
 APOST
 PARTISALJZ
 DASJLJCB
 AN X cccLXXV

Fig. 1. — Epitaphe d'Audoflidus
 Calque d'une copie (?)
 du XVII^e siècle effectué en 1861.



Fig. 3. — La fausse inscription
 dite « du cimetière ».



Fig. 2. — Fausse inscription dans l'église romane.

ré qu'au baptistère de l'église cathédrale. Notre texte suppose donc un usage qui ne paraît pas établi au IV^e siècle.

An(no) X (ris) t (i) CCCLXXV. Dans l'antiquité, les inscriptions datées le sont toujours par le consulat et le post-consulat jusqu'au milieu du VI^e siècle (36) et ensuite par les années de règne du roi. Il existe cependant des formules telles que *p(ost) mor(tem) D(omini) an(no)...* (37), mais c'est là un type tout différent. On sait que la datation par les années de l'ère chrétienne a été inventée au VI^e siècle par le moine Denys-le-Petit et ne s'est généralisée que plus tard en Occident. Or, notre épitaphe se donne pour être du IV^e siècle. Dans ce cas, la formule *anno Christi* constitue une marque de fausseté flagrante de cette inscription. Ajoutons enfin que l'abréviation *XT* pour *Christi* n'est pas une forme régulière en épigraphie latine chrétienne.

Toutes les critiques que nous venons de formuler tomberaient peut-être si notre épitaphe était médiévale, si par exemple le copiste avait omis, en la retranscrivant, un *M* devant la date. Mais la lecture *CCCLXXV* paraît d'autant plus certaine que deux autres inscriptions, encore visibles et elles aussi en relation avec la même église de Six-Fours, portent chacune une date voisine de celle de l'épitaphe.

2. — L'inscription de l'église romane (fig. 2)

Nous voici dans l'église romane de Six-Fours. A l'entrée du chœur, le mur présente de part et d'autre un décrochement. Celui de droite (côté sud) comporte un moellon, à environ 1 m 20 du sol, avec une inscription (38). La face inscrite (0 m 35 sur 0 m 25) n'offre aucun apprêt spécial, la surface étant grossièrement ravalée comme celle de tous les autres moellons. Il est évident, en tout cas, que cette pierre n'est pas un remploi, ce qui rend déjà suspecte l'inscription qu'elle porte.

Cette inscription se répartit en trois lignes. La première, en mauvais état, a pu être déchiffrée après un examen attentif.

MONUMENTUM
CCCLXIII (39)
Sancto PETRO

(36) Exemples, pour le IV^e siècle, dans E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule ant. au VIII^e siècle*, n° 7 (378), n° 62 (334), n° 369 (377).

(37) *Corp. inscr. lat.*, VIII, 8630, et Diehl, n° 2104 (Sétif). La formule est employée concurremment avec la date consulaire et l'ère provinciale.

(38) Un autre moellon, juste au-dessus de celui-ci, porte une petite croix gravée : marque de tâcheron ? Ce serait, à notre connaissance, la seule relevée dans cette église. Mais peut-être cette marque est-elle de même facture que l'inscription.

(39) La partie inférieure du *X* n'est pas nette, d'où la confusion possible avec un *V* ; ainsi R. Vidal, *Six-Fours*, Toulon, 1896, p. 50.

Un relevé très approximatif avait été publié en 1866 (40) et avait même fait l'objet de commentaires d'une haute fantaisie (41).

Examinons d'abord cette inscription du point de vue épigraphique. Les caractères, irréguliers, sont gravés avec sillon peu profond. La hauteur des lettres varie de 0 m 025 (1^{re} ligne) à 0 m 040 (3^e ligne). Les deux *M* de *monumen (tum)* sont de forme onciale, attestée dans les inscriptions de basse époque. Les deux *N* présentent la forme barbare *N* (avec hastes inclinées vers la gauche) dont on a des exemples dans des inscriptions chrétiennes de la seconde moitié du III^e siècle. L'*E* de forme lunaire est connu au IV^e siècle ; il en est de même pour l'*E* sans barre médiane dans le nom *Petro* (42).

En somme, l'examen épigraphique pourrait être assez favorable à une inscription qui se donne comme étant du IV^e siècle. Mais il en va autrement de la critique interne.

Que penser d'abord du terme de *monumentum* ? Il ne peut désigner l'église de St Pierre. Il existait dans l'antiquité divers synonymes d'*ecclesia* (43). Toutefois le mot *monumentum* n'était pas usité dans ce sens : dans l'épigraphie chrétienne antique, il n'apparaît qu'avec son sens classique de « monument funéraire », « tombeau. » (44)

Par ailleurs, la grave objection formulée contre la date de l'épithaphe d'Audoflidus s'applique encore ici où nous lisons : *CCCLXIII*, de l'ère chrétienne, évidemment.

Quant au patronage de St Pierre, que nous rencontrons alors pour la seconde fois, dans la même église et à la même époque prétendue, nous avons déjà noté combien sa double mention paraissait très suspecte.

Nous voilà donc en présence d'un deuxième faux. Le faussaire a cherché à imiter tant bien que mal des formes de lettres correspondant à la date qu'il a voulu donner à l'inscription.

On ne sera pas peu surpris de constater maintenant que cette succession chronologique : 364... 375 se trouve complétée par la lecture de la date 369 sur une troisième inscription.

(40) G. d'Audiffret, *Annales de Six-Fours en Provence*, Toulon, 1866, p. 29.

(41) *Ibid.*, p. 29-30.

(42) Cf. par ex. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n° 384 (en 390).

(43) Exemples donnés par Dom H. Leclercq, dans *Dict. arch. chrét. et lit.*, t. VII, Ire part., col. 809-810.

(44) Diehl, *op. cit.*, t. III, p. 555 B - 556 A, s. v.

3. — L'inscription dite « du cimetière » (fig. 3)

Une partie du cimetière de l'ancien village de Six-Fours est établie au pied de l'église du XVII^e siècle, du côté est. C'est là qu'est visible une inscription, d'où le nom d'« inscription du cimetière » sous lequel on la désigne couramment.

En effet, une pierre apparemment remployée est encastrée dans le mur de l'église, près du chevet, à environ 1 m 30 du sol. Cet élément proviendrait de la démolition d'une partie du mur nord de l'église romane, lors des travaux de construction de la nouvelle église. On nous précise d'ailleurs que cette pierre « est de même appareil que celles de l'ancienne église. » (45) Mais une simple comparaison permet de douter de cette affirmation.

Cette pierre est en calcaire différent des moellons de l'église médiévale. D'une hauteur de 0 m 50, elle mesure 0 m 34 à la base et son contour dessine grossièrement un U renversé. Sous une grande croix latine en relief de 0 m 01, on lit nettement la date : *CCCLXVIII*, en caractères gravés, de hauteur inégale (0 m 040 à 0 m 045) et au sillon large et peu profond.

Une fois de plus vaut ici la critique formulée à propos des dates des deux inscriptions précédentes, et ainsi vient s'ajouter un troisième faux.

L'existence d'une église St Pierre à Six-Fours au IV^e siècle est donc à rejeter. Mais, à défaut de monument paléochrétien, n'y aurait-il pas eu, dans le haut Moyen-âge, une église dont deux chartes font état ?

* * *

Les faux diplomatiques

L'abbé Garrel, cité plus haut (p. 242), faisait connaître en 1861 une charte du IX^e siècle mentionnant l'église St Pierre de Six-Fours. A vrai dire, l'auteur ne reproduisait pas ce document *in extenso* mais en donnait un simple résumé, d'après une source qu'il n'indiquait pas : « Le huitième de l'indiction XIII, en 842, Lothaire, empereur, accorda par lettres patentes données à Aix-la-Chapelle qu'aucun juge ne pourrait agir dans les églises de St Victor-les-Marseille et de St Pierre

(45) V. V[erlaque], *L'église de Six-Fours*, dans *Sem. rel. du dioc. de Fréjus et Toulon*, 1889, p. 379.

de Six-Fort et terroirs en dépendant, avec défense aux dits juges de n'y faire aucune fonction, ni de saisir ceux qui seront réfugiés aux dites églises. » (46). L'auteur renvoyait simplement le lecteur au « cartulaire de St Césaire d'Arles. » (*sic*) (47).

Que penser de ce témoignage ?

Remarquons en premier lieu qu'il n'existe pas de cartulaire de St Césaire d'Arles. Le fonds de cette abbaye se compose notamment de dix recueils factices de chartes du XI^e au XVIII^e siècle (48). Mais admettons que l'auteur ait désigné ces recueils du nom impropre de cartulaire : le document en question n'y figure point, pas plus qu'ailleurs dans le fonds de l'abbaye de St Césaire.

Nous constatons ensuite que le résumé de la fameuse charte a été copié dans un manuscrit du XVIII^e siècle d'une *Histoire* de Six-Fours par le notaire Jean Denans (49), mais avec les différences importantes que voici :

1. — Jean Denans résume une charte authentique de St Victor ; dans celle-ci, pas plus que dans le résumé, il n'est question de l'église St Pierre (50).

2. — Il ne renvoie point le lecteur au cartulaire de St Césaire d'Arles. Sans doute, il se réfère ailleurs à ce « cartulaire » (51), mais c'est à propos de tout autre chose. Du reste, cette référence inexacte peut être excusable chez un historien amateur du XVIII^e siècle.

Nous sommes donc en présence d'une supercherie : le nom de l'église St Pierre de Six-Fours a été interpolé dans un résumé d'un document authentique ; la date de celui-ci a été légèrement modifiée : 842 au lieu de 841 (date exacte qui correspond à l'indiction XIII) ; enfin, le chercheur éventuel a été égaré sur une fausse piste, c'est-à-dire le « cartulaire de St Césaire », cité en un autre lieu par Jean Denans, mais utilisé ici pour les besoins de la cause.

Ainsi est réduit à néant cet unique témoin de l'église St Pierre au IX^e siècle.

Mais une autre charte vient à la rescousse. Dans ses *Annales de Six-Fours en Provence*, G. d'Audiffret reproduit, avec des coupures,

(46) Lettre de l'abbé Garrel, publ. par M. Arnaud, *op. cit.*, p. 20-21.

(47) *Ibid.*, p. 20.

(48) Arch. dép. des B. -d.-R., 60 H 16-25.

(49) *Hist. anc. de Six-Fours...*, p. 116-117.

(50) *Cart. de St Victor*, t. I, n° 12, p. 13-14 (841, 6 févr.).

(51) *Hist. anc. de Six-Fours...*, p. 143.

une charte du 8 mars 994 (52) : un certain Signoretus et son épouse Laujarda restituent à l'église Ste Marie et St Pierre de Six-Fours des droits et des biens qu'ils avaient usurpé. Voici plutôt le texte de cette charte, copieusement assaisonné de barbarismes.

Carta de Sancto Petro apud Sex Furnos. In nomine Domini. Ego Signoretus et uxor mea Laujarda, pro remedium animas nostras, et propter forfacturam quae ego feci ecclesiae sancti Petri apud Sexfurnos et monachis hic commorantibus, donamus in emendacione de vinea culta, pecia una, cum cimeteriis, offerendis, primiciis et decimis tam de pane quam de vino et de coeteris rebus... et de salinis et piscibus..., ad ecclesiam beatae Mariae et sancti Petri de Sex Furnis... sine ulla inquisitione, sine saquis..., de vinea culta mediatas tres, et post ea donacio vel emendacio ista firma et stabilis permaneat omnique tempore. Facta donatio vel emendacio ista VIII idus marti. anno incarnationis DCCCCLXXXIII. Signum Signoretus et uxor Laujarda qui hanc donacione vel emendacione ista scribere et testes firmare rogaverunt.

A la suite de ce document, G. d'Audiffret donne cette référence laconique : « Papiers de St Victor, archives des Bouches-du-Rhône à Marseille. » (53). Malgré cette imprécision, une recherche minutieuse dans le fonds de l'abbaye de St Victor a permis de constater que cette charte n'existait pas. (54)

En fait, il s'agit d'un faux de la belle espèce. Sans entrer dans le détail, nous retrouvons dans ce texte des morceaux pris çà et là dans le *Cartulaire de St Victor* ; ainsi : *donamus ... de vinea culta*, etc., des formules comme : *sine ulla inquisitione, sine saquis*, et : *donacio... firma et stabilis permaneat* ; en outre, les noms de Signoretus et de Laujarda sont empruntés au même cartulaire. Ajoutons que l'expression : *forfacturam quae ego feci* est pour le moins suspecte, surtout suivie du datif. Quant aux moines (*monachis hic commorantibus*), qui sont-ils ? St Victor de Marseille ne possédait pas de prieuré à Six-Fours, au X^e siècle. Enfin, les nombreux barbarismes semblent voulus pour donner à la charte un cachet d'ancienneté. Le faussaire a donc utilisé diverses chartes de St Victor pour forger un acte d'allure à peu près vraisemblable, du moins à ses propres yeux.

(52) *op. cit.*, p. 52, note 1 ; y lire 994 au lieu de 974.

(53) *Ibid.*, p. 53.

(54) Recherche effectuée par M. A. Villard, archiviste en chef des Bouches-du-Rhône, que nous tenons à remercier.

En somme, le résumé de la charte authentique de 841 a subi une interpolation (55) et le document de 994 a été fait de toute pièce. Il n'y a donc pas de témoins de l'église St Pierre de Six-Fours aux IX^e et X^e siècles.

Conclusion

Le faux est un phénomène historique intéressant à étudier pour lui-même. Nous voici donc amenés à nous poser les questions suivantes : date des faux, identification du ou des faussaires, but poursuivi.

Pour essayer de déterminer la date de ces faux, nous devons, dans la catégorie des inscriptions, considérer à part l'épithaphe d'Audolfus. Nous avons vu que celle-ci n'était connue que par une copie de 1651 découverte par l'abbé Garrel en 1861 et actuellement disparue. Peut-être l'abbé Garrel a-t-il trouvé un document qui était effectivement du XVII^e siècle. Le faux serait alors de cette époque ; son auteur semble avoir voulu reproduire la disposition sur dix lignes du texte de l'épithaphe. Mais celle-ci a-t-elle jamais existé ?

Il est possible, également, que cette épithaphe ait été composée bien plus tard et vers la même époque que les autres inscriptions. Aucun

(55) Il n'est pas sans intérêt de signaler, à l'appui de cette constatation, deux autres cas typiques d'interpolation.

1 - G. d'Audiffret cite une charte de 1044 sans en donner la référence exacte. Il est cependant facile de retrouver ce texte dans le *Cart. de St Victor*. Une simple comparaison permettra de constater que le document a été considérablement raccourci et qu'on y a interpolé la mention de l'église St Pierre de Six-Fours :

...*dedimus... quartam vero partem de Podio Lupario, et de villa Bulcodenas, omnipotenti Domino et sancto Victori, martiri glorioso, ejusque monasterio apud Massiliam fundato* ;...

...*donamus de castello vel villa que dicitur Sex Furnos, et de omnibus que ad eundem castrum pertinent, duas partes...*

(*Cart. de St Victor*,
t. I, n° 32, p. 47-49)

...*donamus omnipotenti Domino et sancto Victori martyri glorioso et sancto Petro de castello, castro et villa que dicitur Sex Furnos, et de omnibus que ad eundem castrum pertinent, duas partes...*

(G. d'Audiffret,
op. cit., p. 62-63, n. 1)

La charte de St Victor concerne St Pierre-du-Paradis, dans un faubourg de Marseille ; il y est question de Six-Fours, mais pas de son église St Pierre. L'identité du patronage du saint dans les deux cas, a sans doute facilité l'interpolation que l'on constate.

2 - Le même auteur nous apprend que « le 4 juillet 1079, Grégoire VII confirme aux moines de St Victor *parochialem ecclesiam sanctae Mariae et sancti Petri de Sex Furnis, ecclesiam sancti Johannis de Crata, etc.* » (*op. cit.*, p. 33). Le document en question se trouve dans le *Cart. de St Victor*, t. II, n° 843, p. 214-220. Mais on peut y constater, p. 218, que pour l'évêché de Toulon ne figure point St Pierre de Six-Fours. - G. d'Audiffret a dû ici reproduire des notes sans les vérifier ; en tout cas, ces exemples se passent de commentaire.

des trois documents prétendus paléochrétiens ne paraît connu avant le XIX^e siècle. En effet : un manuscrit de la main de Jules Raymond de Soliers (XVI^e siècle) contient de nombreux relevés d'antiquités de la Provence (56). Pour Six-Fours, il n'est question que d'une inscription : SEX. FVRIV /// (57) dont Hirschfeld a d'ailleurs montré le caractère apocryphe (58). Nous ne trouvons ensuite aucune trace de nos documents épigraphiques dans différents ouvrages où il est question de Six-Fours : ni dans Bouche au XVII^e siècle (59), ni dans Papon (60) et J. Denans (61) au XVIII^e siècle, ni dans Garcin (62) et H. Vienne (63) pour les premières décades du XIX^e siècle. Une première allusion apparaît en 1846 où Noyon écrit que l'église de Six-Fours a été « fondée au IV^e siècle. » (64)

Si donc nos faux épigraphiques sont du XIX^e siècle, la prétendue copie de 1651 a pu être fabriquée par imitation de formes graphiques mérovingiennes ou carolingiennes, et des XV^e - XVI^e siècles, ce qui rendrait compte du curieux mélange de caractères déjà constaté. La pierre tombale d'Audoflidus n'existant plus — et pour cause — on aura sans doute gravé les deux inscriptions encore visibles pour confirmer l'épithaphe.

Quant aux faux diplomatiques, ils n'apparaissent pas, non plus, avant le XIX^e siècle. Ils viennent à leur tour étayer les inscriptions soi-disant paléochrétiennes, puisqu'ils supposent l'existence d'une église antérieure aux IX^e et X^e siècles. En même temps, ils comblent utilement la lacune qui aurait existé entre le IV^e siècle et les premiers documents authentiques du Moyen-âge.

Est-il alors possible de dépister le ou les faussaires ?

Dans l'hypothèse où la « copie » de l'épithaphe d'Audoflidus serait du XVII^e siècle, l'auteur pourrait en être quelque érudit local de l'époque, ou même le chanoine Guillaume Colomb qui rédigea le document de 1651 découvert par l'abbé Garrel ainsi que nous l'avons vu. Or, à cette date, l'église de Six-Fours était depuis peu érigée en collé-

(56) Bibl. Méjanes, Aix-en-Provence, ms. 758 (797).

(57) *Ibid.*, fol. 49 v^o.

(58) *Corp. inscr. lat.*, XII, 36* : *Titulus haud dubie fictus est ad nomen oppidi quod est Six-Fours, illustrandum.*

(59) *La chorographie ou descr. de Provence...*, t. I, Aix, 1664, p. 338.

(60) *Hist. gén. de la Provence*, t. I, Paris, 1777, p. 385-386.

(61) *Hist. anc. de Six-Fours et de La Seyne.*

(62) *Dict. hist. et top. de la Provence anc. et mod.*, t. II, Draguignan, 1835, p. 417-420.

(63) *Notice sur Six-Fours et La Seyne...*, dans *Bull. trim. de la soc. des sc., belles lettres et arts du dép. du Var*, 1841, p. 77 et suiv.

(64) *Stat. du dép. du Var*, Draguignan, 1846 p. 293.

giale, et c'était lui accorder un titre de gloire que de lui trouver, fort à propos, une telle antiquité. Pareil comportement, il est vrai, ne serait pas sans précédent dans l'Histoire.

Par contre, si la « copie » est du XIX^e siècle, l'identification du faussaire devient impossible, car nous ignorons les circonstances précises de la « découverte » de ce document. Il en est de même pour les deux autres inscriptions et les fausses chartes. Si nous avions possédé les papiers des historiens locaux qui ont été les premiers à publier ces textes, peut-être y aurions-nous aperçu quelque indice. G. d'Audiffret avoue avoir utilisé les travaux d'un érudit qu'il se refuse à nommer (65) et que nous avons pu identifier : il s'agit de l'abbé Garrel déjà cité (66). Mais celui-ci et son contemporain et correspondant, M. Arnaud, se sont visiblement servi de notes (67) dont nous ignorons les auteurs. Nous ne pouvons dès lors remonter plus haut.

Si les faussaires demeurent ainsi inconnus, nous pouvons cependant nous demander quel but ils ont poursuivi. Dans cet ordre d'idées, signalons d'abord que, l'imagination aidant, on a voulu faire d'une vaste citerne située en partie sous les deux églises de Six-Fours, des « catacombes » où se seraient réfugiés les premiers chrétiens de ce lieu (68). A ces soi-disant catacombes aurait succédé l'église du IV^e siècle (69) dont on trouverait trace plus tard, aux IX^e et X^e siècles.

Les intentions du ou des faussaires ont trouvé, nous semble-t-il, un écho dans les *Annales* de G. d'Audiffret. Cet auteur s'évertue en effet à démontrer, à l'aide d'étranges arguments archéologiques, que l'église de Six-Fours est antérieure au Moyen-âge et conclut : « Ces preuves matérielles indiquent clairement que l'église de Six-Fours ne peut pas être du IX^e siècle. » (70) Il nous révèle encore que de nombreuses chartes « prouvent évidemment que l'église paroissiale de Six-Fours existait dans les neuvième, dixième, onzième et douzième siècles. Elle a donc été fondée antérieurement... Il est donc impossible de soutenir que cette église est du dixième ou du onzième siècle... Quant aux petits appareils, aux fenêtres basses et étroites,...

(65) G. d'Audiffret, *op. cit.*, intr., p. V.

(66) Arch. dép. du Var, bibliothéque, fds. Castinel, notes bibliographiques, carton 11, dossier Six-Fours.

(67) C'est ce qui ressort, par ex., de M. Arnaud, *op. cit.*, p. 5

(68) G. d'Audiffret, *op. cit.*, p. 14-16 et pl. V. - Goirand, dans *Le Toulonnais*, 11 avril 1861, p. 2.

(69) Fondée par Audoflidus, évidemment ! : G. d'Audiffret, *op. cit.*, p. 37. - Cf. M. Arnaud, dans *Le Toulonnais*, 23 février 1861, p. 2.

(70) G. d'Audiffret, *op. cit.*, p. 31.

on est forcé d'avouer qu'ils indiquent une époque antérieure au dixième siècle. » (71).

Arrêtons-là ces citations significatives. Nos faux épigraphiques et diplomatiques ont certainement servi à prouver une thèse d'histoire locale : l'antiquité de l'église de Six-Fours. C'est là un cas de patriotisme de clocher, mêlé d'un goût très marqué pour les choses anciennes, dont on connaît d'autres exemples typiques au XIX^e siècle (72).

Une fois de plus, on constate que l'épigraphie chrétienne et la diplomatique ne sont pas à l'abri de ces « falsifications généralement assez habiles pour séduire et assez utiles pour qu'on ne se résigne que tardivement à y renoncer. » (73)

La Provence possède bon nombre d'authentiques témoins paléochrétiens : baptistères, chapelles triconques, inscriptions, sarcophages, pour ne citer que les vestiges archéologiques. A quoi bon persister à s'accrocher désespérément à des documents douteux ou faux ? Bien plus, il est nécessaire de les expulser définitivement de l'histoire du christianisme provençal, longtemps encombrée par des légendes et parfois, malheureusement, par des supercheries. Qu'on n'invoque pas en leur faveur leur charme poétique ou leur convenance locale. En Histoire, surtout en Histoire religieuse, il faut s'en tenir, plus encore qu'en littérature, au sage précepte de Boileau :

« Rien n'est beau que le Vrai : le Vrai seul est aimable...

« Rien n'est beau, je reviens, que par la Vérité. » (74)

Abbé Raymond BOYER

(71) *Ibid.*, p. 33-34.

(72) Citons, à titre d'exemple, l'incontinent littérature sur la localisation de la station routière romaine de *Forum Voconii*, dont diverses communes du Var revendiquèrent à prement la possession, à grand renfort de brochures, pamphlets, articles de presse, et par d'autres procédés aussi saugrenus qu'inédits.

(73) Dom H. Leclercq, dans *Dict. arch. chrét. et lit.*, t. VII, 1^{re} part., col. 925.

(74) *Épître LX*, v. 43 et 102.